

Opinion

Pour une politique sanitaire plus cohérente

Au-delà du futur centre national de diagnostics médicaux, le Zaïre nécessite d'autres stratégies tournées vers l'arrière-pays.

A l'annonce de l'érection prochaine d'un Centre national ultra-moderne de diagnostics médicaux à Kinshasa, nombreux sont les observateurs qui ont applaudi de deux mains.

Non seulement parce que la motivation de cette initiative était de taille : l'indispensable économie des devises souvent dilapidées dans des cliniques extérieures ainsi que la déconsidération des valeurs scientifiques nationales; mais aussi parce que dorénavant il y aurait espoir de sauver plusieurs vies humaines jadis sacrifiées à bon marché.

Evidemment entre cette initiative et sa concrétisation, il faudra compter quelque trois années. Un délai non négligeable pendant lequel tout peut arriver. Dans le sens de vivre les vicissitudes du passé.

L'inquiétude envahit dès lors l'habitant du Zaïre profond qui, par expérience, a ap-

pris à ses dépens, à patienter et à ignorer certains bienfaits de la civilisation. Pour preuve, nombreux sont les formations médicales des zones et collectivités qui n'ont jamais su comment on diagnostique le SIDA, singulièrement à quoi ressemble un docteur en médecine.

De là à considérer l'état de plusieurs formations qui n'ont d'hôpitaux et de dispensaires que les noms. Pas ou peu de couvertures, pharmacies littéralement vides, absence de restauration si ce n'est certains équipements sommaires.

L'on ne s'étonne plus d'apprendre çà et là que c'est par la magnanimité du Président-fondateur, de son épouse ou de quelque rare commissaire du peuple bienfaiteur que les malades ont à manger seulement le jour de l'An ou un jour d'anniversaire. Les dons vont de couvertures en médicaments en passant par des lits.

Il est certain qu'un lot donné de seringues ou de

médicaments ne dure que l'espace d'un matin d'autant que dans les recettes il faut bien compter avec ces honoraires - tant attendus - des médecins et autres infirmiers.

Les questions préoccupantes suivantes en découlent : est-il possible de parler de formations médicales au Zaïre sans mettre en ligne de compte ces dons ? Comment fonctionnaient-elles avant ? A quoi sert finalement le département de la Santé Publique ?

Le constat amer est que devant un problème de santé, le gros du peuple ne sait plus où donner de la tête. Les coûts des consultations et des médicaments ne sont plus abordables pendant que les hôpitaux et centres de santé n'offrent plus les spécialités recherchées.

Chose plus grave, le mode de commercialisation des produits pharmaceutiques inquiète. Parfois avec la complicité de nombreux responsables, les médicaments se vendent en plein air dans les rues soumettant les ache-

teurs à plusieurs dangers d'intoxication. Que veut-on, c'est là que les prix seraient abordables !

A greffer à ce problème, celui de l'inconscience à tous les niveaux. Ces pharmaciens qui servent même des personnes non porteuses d'ordonnances médicales ou ces médecins qui délivrent ces parchemins de la mort et de la fraude à des maladies imaginaires. Question de nouer les deux bouts de mois.

Pour revenir à ce centre national de diagnostics, il appert que tel qu'annoncé, il sera moderne et cher. Pareil au Centre Médical de Kinshasa ou à la clinique de Ngaliema.

Les appareils sophistiqués et complets qui l'habiteront et le standing agréable qui y régnera ne pourront que confirmer cette assertion.

Ensuite, il a été dit que l'emplacement de ce centre permettra à quiconque d'y accéder facilement. Cet accès sera-t-il ainsi garanti pour l'homme de l'arrière-

re-pays qui a déjà du mal à atteindre Kinshasa pour une simple routine ?

En notre sens, il est indispensable que ce centre soit avant terme décentralisé, c'est-à-dire généralisé à tous les centres des régions. Et cela de peur de le livrer a priori aux gens nantis qui pouvaient aller se soigner dans ces cliniques spécialisées de l'Occident.

Si cela n'est pas possible dans un avenir proche, il faudrait tout au moins repenser la politique sanitaire du pays. Dans le sens de réhabi-

liter et rééquiper les nombreuses formations médicales existantes qu'il faudrait en priorité pourvoir en médicaments de première nécessité.

A ne pas oublier : la revalorisation ensuite de la carte d'ayant droit qui permettait au gagne-petit d'accéder aux soins de santé à moindres frais sur la politique des mutuelles qui sauvent de nombreuses vies humaines dans de nombreux pays organisés.

Kajangu Mususu

Communiqué de l'Agence nationale d'immigration

En application de l'ordonnance n°87-218 du 13 août 1987 portant mesure d'exécution de l'Ordonnance-loi n°83-033 du 12 septembre 1983 relative à la Police des Etrangers telle que modifiée à ce jour; l'Agence Nationale d'Immigration rappelle à tous les expatriés que l'opération de délivrance des nouveaux visas d'établissement débutée le 05 janvier 1988 se poursuit.

S'agissant des conditions d'octroi des différents visas, l'Agence Nationale d'Immigration a cru nécessaire de les faire rediffuser, aussi elle demande aux requérants de se référer à la presse écrite nationale pour les détails se rapportant à chacune des catégories de visa d'établissement.

Par ailleurs, elle met une fois de plus en garde les requérants contre le recours aux intermédiaires qui les escroquent.

Elle saisit cette occasion pour informer tous les expatriés que les anciens visas d'établissement n'auront plus cours légal au Zaïre à partir du 1er janvier 1990, date à laquelle un contrôle rigoureux des visas de séjour au Zaïre sera organisé sur toute l'étendue de la République du Zaïre.

Fait à Kinshasa, le 04 octobre 1989

AGENCE NATIONALE D'IMMIGRATION